



HAL
open science

Note critique de "Éducation et société: les défis de l'an 2000" de Jacques Lesourne

Marie Duru-Bellat

► **To cite this version:**

Marie Duru-Bellat. Note critique de "Éducation et société: les défis de l'an 2000" de Jacques Lesourne. Revue française de pédagogie, 1988, 85, pp.79-82. hal-03201575

HAL Id: hal-03201575

<https://hal.science/hal-03201575v1>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

sociale et le rôle des individus est maintes fois souligné dans la production des réalités collectives. On retrouve cependant comme entités des concepts comme « bourgeoisie » ou « société » qui demanderaient sérieusement à être affinés pour tenir compte précisément des évolutions que l'auteur a si bien décrites par ailleurs.

C'est, pour conclure, un livre d'une très grande richesse constituant un apport unique à la réflexion politique sur l'évolution du système éducatif français.

Louis LEGRAND

*
**

LESOURNE (Jacques). — **Education et société. Les défis de l'an 2000.** — Paris : la Découverte, le Monde de l'Education, 1988. — 357 p., 24 cm.

Ce texte a été réalisé à la demande du précédent ministre de l'Education Nationale, René Monauray, en vue de proposer une réflexion prospective susceptible d'éclairer les décisions politiques. A partir d'une réflexion historique, sociologique, économique, comparative, l'auteur aborde les questions-clefs relatives au système éducatif et situe les grands enjeux de la prochaine décennie. Cet important rapport méritait commentaire. Marie Duru-Bellat, sociologue à l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation à Dijon, et Jeanne Lamoure Rontopoulou, chercheur associé à l'équipe de sociologie de l'éducation de l'Université Paris V, nous donnent leur point de vue sur cet ouvrage.

Il s'agit là d'un rapport de réflexion prospective, dont l'objectif est de « formuler les questions essentielles... ». Et l'on va effectivement trouver, dans ce texte très foisonnant, des idées — dont le débouché, en termes d'action, est parfois très transparent — appuyées par un certain nombre de constats. On y trouve aussi — était-ce évitable ? — des convictions, parfois des postulats (sur le caractère intrinsèquement positif de la concurrence) ou des propos abrupts non justifiés (et parfois étonnants, par exemple : « on ne dira jamais assez ce que l'indiscipline des cadres supérieurs a pu coûter à l'économie française dans les 15 dernières années... »), ou encore quelques poncifs, sur la « culture mondiale » ou la place grandissante des médias, par exemple. Il est certain que le fait de vouloir tout traiter (l'évolution de la famille, ou encore celle de l'éthique...) nuit à la clarté du rapport, d'autant plus qu'on ne voit pas toujours ce qu'en tire l'auteur (si ce n'est à un niveau extrêmement général) par rapport au thème traité. En même temps, comme on ne traite jamais tout, on décèle parfois des « oublis » quelque peu étonnants : pourquoi, par exemple, passer entièrement sous silence les inégalités entre sexes, en termes d'emploi comme en termes de formation... ?

Est-ce à dire qu'il faut s'interroger sur l'apport spécifique de vastes synthèses de ce genre, quand on songe à des rapports plus spécialisés (et d'ailleurs beaucoup utilisés dans le texte, notamment celui d'A. Prost et celui du Collège de France) ? Ce qui constitue, à nos yeux, l'intérêt indéniable de ce rapport, c'est qu'il **exprime le point de vue d'un économiste** sur le système éducatif, ce qui n'est pas si fréquent. Nous n'essaierons pas de résumer ce texte, ce qui serait indigeste et peu vigoureux, nous contentant de « pointer » quelques perspectives ou thèmes qui nous ont semblé relativement originaux, livrant par là même un point de vue très partiel.

Ce qui nous semble le plus spécifique de la perspective économique retenue, c'est une constante prise en compte de la **rareté des ressources**, qui amène à

souligner la **nécessité d'arbitrages**, tant entre le « poste » Education et les autres (Emploi, Affaires Sociales, Environnement, Culture, etc...), qu'au sein même de l'Education Nationale. Des exemples concrets d'arbitrages à faire sont d'ailleurs présentés : « si demain X milliards supplémentaires pouvaient être consacrés à l'Education Nationale, à quel usage devrait-on les affecter : ... « à augmenter uniformément le salaire des enseignants, à accroître le nombre de postes, à développer la formation des maîtres, à octroyer des crédits libres aux établissements, à faciliter la scolarisation à deux ans, à se concentrer sur le primaire, à améliorer la formation de niveau V », etc. Cette démarche est, pour lui, à coupler nécessairement avec un réexamen permanent des moyens affectés. Il nous semble effectivement stimulant de ne pas envisager seulement l'optique « toujours plus » en matière d'éducation. Et l'économiste qui chiffre tout, y compris les solutions alternatives, contribue à bousculer ainsi certaines idées reçues.

La même attitude prévaut, par rapport aux problèmes d'emploi des jeunes : pourquoi ne voir de solution que dans **plus** de formation ? Ne faut-il pas **discuter l'objectif relativement consensuel des 80 %** ? J. Lesourne rappelle d'abord que « le niveau des baccalauréats et leur valeur relative sur le marché seront modifiés par le changement de volume et de la composition des populations scolaires... puisque, — il adopte une approche systémique —, tout changement d'un paramètre majeur du système modifie l'ensemble du fonctionnement de ce dernier ». Et surtout, il conteste l'idée que pour répondre à « une formidable demande de compétences », on assimile « l'augmentation des compétences et l'allongement de la scolarité telle qu'elle se déroule présentement ». Il insiste donc sur le caractère obsolète de l'assimilation tel métier-telle formation, et insiste sur le caractère central de la notion de compétence, qu'il convient d'analyser (et de chercher à produire) en tant que telle. Enfin, il se demande, arbitrage oblige, si « pour la collectivité française, l'effort principal doit être porté sur l'accroissement plus rapide des effectifs sortant au niveau IV (et au-delà) ou sur la diminution des effectifs sortant au niveau VI et sur l'amélioration sensible des compétences au niveau V », ou encore le développement de la scolarisation à deux ans, ou l'amélioration du fonctionnement de l'école primaire... Ses interrogations portent aussi sur les conditions de faisabilité (vu les carences actuelles du primaire, du collège, du lycée), et l'amènent à conclure : « L'opération tournera à la catastrophe... si les jeunes sont insérés dans un système qui n'est pas préparé pour les recevoir ».

Cette remise en cause de l'objectif des 80 %, il la fait d'autant plus volontiers qu'il estime par ailleurs souhaitable d'**assouplir la relation formation-emploi**. Là encore, il contribue à soulever une question relativement tabou. Ce qu'il discute, c'est l'adéquation diplôme-compétence (« une amélioration de la compétence ne résulte pas automatiquement de n'importe quel allongement de la formation initiale »), et aussi le fait que le diplôme détermine largement toute la vie professionnelle de son détenteur. En même temps, il est bien conscient du fait qu'il faudrait, si on décidait de s'attaquer à cette rigidité semble-t-il très française, définir, ce qui n'est pas immédiat, d'autres critères d'accès à l'emploi.

Malgré une approche qu'il veut systématique, il ne se pose pas la question de savoir si une atténuation du rôle du diplôme dans l'accès à l'emploi, donc une moindre confusion entre formation et sélection sociale et professionnelle, serait susceptible, en outre, d'avoir une incidence sur certains problèmes internes au système scolaire (la vision utilitariste de la formation par les élèves, le climat compétitif des classes, la vision de leur rôle par les enseignants, etc...). On peut pourtant en faire l'hypothèse, car s'engager dans cette voie ébranierait l'utilisation que les acteurs sociaux font du système de formation, pour atteindre les « meilleures » places dans une société stratifiée. « Oublier » cette fonction actuelle de

l'accès à la formation débouche sur une perspective relativement techniciste, voire parfois angélique.

Toujours est-il que le regard de l'économiste semble assez fermé aux approches sociologiques de l'école, dont on ne retient qu'une vision essentiellement instrumentale. En outre, on peut trouver relativement idyllique l'image des entreprises telle qu'elle est proposée, recherchant des « individus responsables, autonomes, créateurs et adaptables », et contester des a priori favorables à la concurrence, aux initiatives privées. Surtout quand ceci est présenté comme des évidences : « il va de soi que, du point de vue de l'autonomie, l'existence au sein du système éducatif français de l'enseignement public et de l'enseignement privé constitue un facteur de diversité positif qui contribue à la variété des expériences ». La concurrence n'est-elle pas tout aussi susceptible d'entraîner nombre d'effets pervers ? Ne faut-il pas s'interroger sur ses coûts (notamment en termes d'équité) autant que sur ses avantages ?

Le dernier thème sur lequel nous mettrons l'accent, c'est celui du **manque de professionalismisme dans le système éducatif**, que ce soit pour ce qui est de ses « managers », qu'au niveau des enseignants : l'enseignement reste vécu comme un art, et ceci est présenté comme une vision dépassée, bien que Milner soit volontiers cité dans le rapport... J. Lesourne souligne l'écrasement des enseignants dans une hiérarchie pesante et un système bureaucratique, ainsi que leur isolement du monde de l'économie. Mais il ne dit rien du rôle que pourrait jouer, dans cette professionnalisation-revalorisation recherchée une meilleure formation pédagogique, ou encore une participation à des tâches de recherche.

A la question « comment motiver les enseignants », ou comment faire en sorte qu'ils se perçoivent comme les salariés d'une entreprise, intéressés aux résultats (assimilant sans doute un peu vite les enseignants aux cadres du secteur privé), le rapport met l'accent sur la décentralisation des moyens et des responsabilités, la rémunération au mérite, la nécessité corollaire de l'évaluation. On peut juger discutable cette croyance dans les vertus intrinsèques de la décentralisation : les enseignants sont-ils tous des militants « simplement » étouffés par l'administration ? En fait, il est préconisé de « doubler » la décentralisation par l'introduction d'une certaine concurrence (public-privé, universités concurrentielles, formations professionnelles extérieures, participation de professionnels à l'enseignement...). Rien n'est dit sur le danger, par une décentralisation accrue, de réintroduire ainsi des inégalités entre les élèves, car après tout l'homogénéité actuelle et le caractère centralisé du système scolaire ont, historiquement, été mis en place dans un souci de justice et d'égalité entre les élèves. On évoque néanmoins la nécessité de mettre en place des règles pour éviter la ségrégation scolaire qui pourrait en découler.

Quand à la nécessité **d'évaluer les résultats**, elle découle de l'optique rareté-arbitrage qui est la sienne. J. Lesourne souligne donc que « la rentabilité sociale d'un franc dépensé en formation n'est pas garantie » et que « les fruits d'un investissement en éducation sont, à dépense donnée, très sensibles à la nature des choix effectués ». Il critique par ailleurs le fait que le système éducatif ait tendance à se satisfaire d'indicateurs endogènes, produits par le fonctionnement même du système, comme le taux de redoublement ou la proportion de reçus à un examen. Néanmoins, c'est (vu la rareté des indicateurs disponibles sans doute) à l'aune de ces indicateurs endogènes qu'il évalue lui-même le fonctionnement du système.

Notons que quand il aborde la question de l'évaluation des résultats scolaires, les apports de la recherche en sciences de l'éducation (distinction des différentes fonctions de l'évaluation, notion d'évaluation formative, par exemple) ne sont pas évoqués. Il nous semble qu'il aborde de manière floue, et très peu expérimentale (attitude prônée par ailleurs... au niveau des contenus de formation) le problème de

l'efficacité des maîtres. Certes, ce thème reste sans doute trop tabou en France pour être abordé de front au niveau recherche, mais il eut été possible de faire allusion aux travaux étrangers (par exemple aux nombreux travaux anglo-saxons sur les compétences des maîtres), vu le souci d'ouverture internationale développé par ailleurs. L'impression dominante reste là encore qu'il ne croit guère en une analyse scientifique des problèmes de l'éducation, analyse susceptible d'éventuelles applications en termes de formation des maîtres et d'amélioration du fonctionnement de l'école. Il ne s'agit pas ici de défendre un point de vue strictement « techniciste », mais de s'étonner que dans un rapport centré sur les problèmes de l'avenir du système scolaire, on ne semble rien devoir espérer du développement des sciences de l'éducation, ni d'ailleurs des autres sciences humaines.

Marie DURU-BELLAT

Le rapport **Education et Société demain** est l'aboutissement de la mission confiée en 1987 à Jacques Lesourne par le ministre de L'Education Nationale d'alors, René Monauray. Cette mission avait pour objet « de formuler les questions essentielles qu'il convient de poser à moyen et à long terme, pour préparer l'avenir de notre pays » (R. Monauray) ; elle devait compléter le plan prospectif mis conjointement en oeuvre sous la responsabilité de J.P. Boisivon, directeur de l'Evaluation et de la prospective... pour cette mission « à la fois immense et limitée ». J. Lesourne, entouré d'une équipe de collaborateurs, entreprend une véritable radiographie du système éducatif à partir d'une multitude de documents et de travaux existants car, souligne-t-il, « il n'est pas exagéré de dire qu'au cours des dernières années, aucun autre secteur de la société française n'a fait l'objet d'analyses aussi abondantes et aussi profondes ». Le cadre du travail est ainsi bien défini : « ni rapport scientifique (...) ni rapport de propositions (...) le rapport relève d'une catégorie intermédiaire, celle de la réflexion ». C'est là un de ses mérites, et non des moindres, d'avoir étayé cette réflexion d'une documentation riche et diversifiée et porté l'effort à la fois sur la synthèse des réflexions existantes et sur l'originalité de l'analyse.

Sous le titre « le système éducatif hier, aujourd'hui, ailleurs », la première partie du rapport est consacrée au diagnostic ; J. Lesourne y montre l'impossibilité de tout changement qui prétendrait faire « table rase » de l'existant et ne prendrait pas en compte le système éducatif comme produit social, historiquement constitué, dont les caractéristiques ont un impact décisif sur les réactions du système aux sollicitations extérieures et à l'innovation. Ce constat qui concerne en particulier la conception et la mise en oeuvre de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat a son corollaire : « dans le domaine de l'éducation, la manière de piloter ou de diffuser un changement est aussi importante que le contenu même du changement ». Car le trait majeur du système éducatif français réside dans sa complexité mais aussi de ce qu'il est un lieu conflictuel où coexistent l'ordre bureaucratique et la liberté des acteurs, où l'innovation est progressivement absorbée par le modèle dominant.

Produit de la dynamique sociale, le système éducatif s'est progressivement structuré depuis la fin du XIX^e siècle au travers de périodes d'explosion des effectifs scolaires. Considéré sur une longue période, il a conduit à une élévation du niveau général de la population, ce qui vaut encore pour la période présente. Pour J. Lesourne, l'objectif de 80 % se situe bien dans une telle perspective tendancielle. Des dysfonctionnements sérieux marquent néanmoins cette évolution des principale-